

FONDS DOTATION CLUB SPORTS CO

83 Rue Park City
Courchevel 1850
73120 COURCHEVEL

Etats de synthèse au 31 décembre 2025

Alpes Audit Conseils

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de la région de Lyon
127, Rue de Gascogne - B.P. 214 - 73604 MOUTIERS -
Tél. : 04.79.24.14.17 - Fax : 04.79.24.56.62
e-mail : contact@alpesauditconseils.fr
SIRET: 392 154 225 00024

SOMMAIRE

00FO03 - FONDS DOTATION CLUB SPORTS COURCH

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif

Bilan Passif

Compte de résultat

DETAIL DES COMPTES

Bilan Actif détaillé

Bilan Passif détaillé

Compte de résultat détaillé

ANNEXE COMPTABLE

Sommaire annexe

3

4

5

6

8

9

10

11

13

14

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

00FO03 - FONDS DOTATION CLUB SPORTS COURCH

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				96,88		94,58
Terrains	1,00		1,00		1,00	
Constructions	17 912 245,87	1 779 119,56	16 133 126,31		16 582 169,77	
Inst. techniques, matériel et outillages ...	101 117,29	63 212,66	37 904,63		54 853,77	
Autres immobilisations corporelles	227 977,78	122 344,39	105 633,39		108 967,28	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	18 241 341,94	1 964 676,61	16 276 665,33	96,88	16 745 991,82	94,58
Stocks et en-cours						
Créances				2,70		4,68
Créances Clients, usagers et cptes ratt.						
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	453 973,15		453 973,15		828 176,15	
Charges constatées d'avance						
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	69 724,77		69 724,77	0,42	130 920,62	0,74
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	523 697,92		523 697,92	3,12	959 096,77	5,42
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	18 765 039,86	1 964 676,61	16 800 363,25	100	17 705 088,59	100

BILAN PASSIF

00FO03 - FONDS DOTATION CLUB SPORTS COURCH

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		113,46		107,66
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires	19 061 000,00		19 061 000,00	
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves		0,03		0,03
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	5 363,94		5 363,94	
Autres réserves				
Report à nouveau	-1 371 060,57	-8,16	-1 005 860,06	-5,68
Excédent ou déficit de l'exercice	-904 750,54	-5,39	-365 200,51	-2,06
Situation nette (sous-total)	16 790 552,83	99,94	17 695 303,37	99,94
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	16 790 552,83	99,94	17 695 303,37	99,94
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	9 810,42	0,06	9 785,22	0,06
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (IV)	9 810,42	0,06	9 785,22	0,06
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	16 800 363,25	100	17 705 088,59	100

COMPTE DE RÉSULTAT

00F003 - FONDS DOTATION CLUB SPORTS COURCH

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	18 297,00	30 543,00	-12 246,00	-40,09
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	260 500,00	130 000,00	130 500,00	100,38
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits				
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	278 797,00	160 543,00	118 254,00	73,66
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	536 246,37	4 137,75	532 108,62	
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	18 297,00	17 958,00	339,00	1,89
Salaires				
Cotisations sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	509 006,25	503 652,20	5 354,05	1,06
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges				
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 063 549,62	525 747,95	537 801,67	102,29
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-784 752,62	-365 204,95	-419 547,67	-114,88

COMPTE DE RÉSULTAT

00FO03 - FONDS DOTATION CLUB SPORTS COURCH

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	2,08	4,44	-2,36	-53,15
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	2,08	4,44	-2,36	-53,15
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	2,08	4,44	-2,36	-53,15
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-784 750,54	-365 200,51	-419 550,03	-114,88
Produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles (VI)	120 000,00		120 000,00	
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-120 000,00		-120 000,00	
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	278 799,08	160 547,44	118 251,64	73,66
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	1 183 549,62	525 747,95	657 801,67	125,12
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-904 750,54	-365 200,51	-539 550,03	-147,74
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	-904 750,54	-365 200,51	-539 550,03	-147,74

COMPTES DE RESULTAT

Exercice 2023

du 1er janvier au 31 décembre 2023

DETAIL DES COMPTES

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

00FO03 - FONDS DOTATION CLUB SPORTS COURCH

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur nette au 31/12/2025	Valeur nette au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Immobilisations corporelles				
Terrains	1,00	1,00		
21110000 TERRAINS CHENUS CONSTRUCTION	1,00	1,00		
Constructions	16 133 126,31	16 582 169,77	-449 043,46	-2,71
21310000 BATIMENTS INEOS	17 438 338,95	17 438 338,95		
21350000 AMENAG.BATIMENT INEOS	473 906,92	473 906,92		
28131000 AMORT.BATIMENTS INEOS	-1 587 807,16	-1 190 389,83	-397 417,33	-33,39
28135000 AMORT. AGENC.BAT. INEOS	-191 312,40	-139 686,27	-51 626,13	-36,96
Installations techniques, matériel et outillages industriels	37 904,63	54 853,77	-16 949,14	-30,90
21540000 MATERIEL INDUSTRIEL	101 117,29	101 117,29		
28154000 AMORT.MATERIEL INDUSTRIEL	-63 212,66	-46 263,52	-16 949,14	-36,64
Autres immobilisations corporelles	105 633,39	108 967,28	-3 333,89	-3,06
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	227 977,78	188 298,02	39 679,76	21,07
28182000 AMORT.MAT.DE TRANSPORT	-122 344,39	-79 330,74	-43 013,65	-54,22
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	16 276 665,33	16 745 991,82	-469 326,49	-2,80
Créances				
Autres créances	453 973,15	828 176,15	-374 203,00	-45,18
46742000 CLUB DES SPORTS COURCHEVEL	453 973,15	828 176,15	-374 203,00	-45,18
Disponibilités	69 724,77	130 920,62	-61 195,85	-46,74
51200000 BANQUE POPULAIRE COURANT	69 325,35	130 523,28	-61 197,93	-46,89
51220000 BANQUE POPULAIRE LIVRET	399,42	397,34	2,08	0,52
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	523 697,92	959 096,77	-435 398,85	-45,40
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	16 800 363,25	17 705 088,59	-904 725,34	-5,11

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

00FO03 - FONDS DOTATION CLUB SPORTS COURCH

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres complémentaires	19 061 000,00	19 061 000,00		
10240000 FONDS ASS.S.DT (INEOS)	1 961 000,00	1 961 000,00		
10241000 FONDS ASS.S.DT (FDS RATCLIFFE)	12 500 000,00	12 500 000,00		
10242000 FONDS ASS; S DT (CHARITY AID F	4 600 000,00	4 600 000,00		
Réserves				
Réserves pour projet de l'entité	5 363,94	5 363,94		
10680000 RESERVES POUR PROJET ENTITE	5 363,94	5 363,94		
Report à nouveau	-1 371 060,57	-1 005 860,06	-365 200,51	-36,31
Excédent ou déficit de l'exercice	-904 750,54	-365 200,51	-539 550,03	-147,74
Situation nette (sous-total)	16 790 552,83	17 695 303,37	-904 750,54	-5,11
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	16 790 552,83	17 695 303,37	-904 750,54	-5,11
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
TOTAL DES PROVISIONS (III)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 810,42	9 785,22	25,20	0,26
401BOMPAS BOMPAS	4 148,82	4 148,82		
401RTP RTP	4 200,00	4 200,00		
40812000 HONORAIRES A PAYER	1 461,60	1 436,40	25,20	1,75
TOTAL DES DETTES (IV)	9 810,42	9 785,22	25,20	0,26
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	16 800 363,25	17 705 088,59	-904 725,34	-5,11

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

00FO03 - FONDS DOTATION CLUB SPORTS COURCH

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Ventes de biens et services				
Ventes de prestations de services	18 297,00	30 543,00	-12 246,00	-40,09
70800000 PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	18 297,00	30 543,00	-12 246,00	-40,09
Produits de tiers financeurs				
Ressources liées à la générosité du public				
Contributions financières	260 500,00	130 000,00	130 500,00	100,38
75510000 CONTRIBUTION FINANCIERES AUTRE	260 500,00	130 000,00	130 500,00	100,38
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	278 797,00	160 543,00	118 254,00	73,66
Charges d'exploitation				
Autres achats et charges externes	536 246,37	4 137,75	532 108,62	
60630000 FOURN. D'ENTRETIEN PETIT ÉQU.		120,73	-120,73	-100,00
60640000 FOURNIT.ADMINISTRATIVES	69,60	68,40	1,20	1,75
62260000 HONORAIRES COMPTABLES	1 392,00	1 368,00	24,00	1,75
62260300 HONORAIRE CAC	1 440,00	1 440,00		
62260400 HONORAIRE EXCEPTIONNEL		816,00	-816,00	-100,00
62383000 DONS LIBERALITES	533 000,00		533 000,00	
62700000 SERVICES BANCAIRES ET ASS.	344,77	324,62	20,15	6,21
Impôts, taxes et versements assimilés	18 297,00	17 958,00	339,00	1,89
63512000 TAXES FONCIERES	18 297,00	17 958,00	339,00	1,89
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	509 006,25	503 652,20	5 354,05	1,06
68112000 DOT AMORT S/IMMO CORPORELLES	509 006,25	503 652,20	5 354,05	1,06
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 063 549,62	525 747,95	537 801,67	102,29
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-784 752,62	-365 204,95	-419 547,67	-114,88
Produits financiers				
Autres intérêts et produits assimilés	2,08	4,44	-2,36	-53,15
76810000 INTÉRÊTS COMPTE LIVRET	2,08	4,44	-2,36	-53,15
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	2,08	4,44	-2,36	-53,15
Charges financières				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	2,08	4,44	-2,36	-53,15
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-784 750,54	-365 200,51	-419 550,03	-114,88
Charges exceptionnelles	120 000,00		120 000,00	
67810000 AUTRES CHARGES EXCEPTION.	120 000,00		120 000,00	
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-120 000,00		-120 000,00	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	278 799,08	160 547,44	118 251,64	73,66
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	1 183 549,62	525 747,95	657 801,67	125,12
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-904 750,54	-365 200,51	-539 550,03	-147,74

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

00FO03 - FONDS DOTATION CLUB SPORTS COURCH

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Contributions volontaires en nature				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	-904 750,54	-365 200,51	-539 550,03	-147,74

ANNEXE COMPTABLE

SOMMAIRE ANNEXE

00FO03 - FONDS DOTATION CLUB SPORTS COURCH

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Choix
Faits caractéristiques	Produite
Règles et méthodes comptables	Produite
Immobilisations incorporelles et frais d'établissement	Non applicable
Tableau des immobilisations	Produite
Tableau des amortissements	Produite
Dépréciations	Non applicable
Filiales et participations	Non applicable
Crédits-bail	Non applicable
Locations	Non applicable
Etat des stocks	Non applicable
Etat des échéances des créances	Non applicable
Comptes de régularisation actif	Non applicable
Tableau de variations des fonds propres	Non applicable
Suivi des fonds dédiés	Produite
Ecart de réévaluation	Non applicable
Etat des provisions	Non applicable
Etat des échéances des dettes	Produite
Legs et donations ou assurances-vie pour produits et charges	Produite
Honoraires CAC	Non significative
Charges et produits exceptionnels	Produite
Emploi annuel des ressources	Non applicable
Commentaire	Non applicable

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

00FO03 - FONDS DOTATION CLUB SPORTS COURCHEVAL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 16 800 363,25 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -904 750,54 Euros.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Le fonds de dotation du CLUB DES SPORTS DE COURCHEVAL a été créé le 21 juin 2019. La préfecture de la Savoie a donné son récépissé de déclaration de création.

Son siège social est : 73120 COURCHEVEL 1850

Son objet :

- Promouvoir des loisirs sains et le développement de la pratique du ski et de ses activités assimilées sous toutes ses formes, avec pour objectif l'accès au plus grand nombre, et notamment des enfants, à la pratique de ces activités physiques et sportives, notamment en mettant à disposition des installations adéquates
- De mettre en oeuvre les moyens de promotion nécessaires à ce développement, d'assurer celle-ci en respect des autres formes de pratique sportive organisée au sein de groupement multisports, y compris en sollicitant la participation de partenaires institutionnels économiques afin de recueillir des fonds pour la réalisation des objectifs du Fonds de dotation;
- De favoriser la pratique du ski et de ses activités assimilées en contrôlant et en coordonnant leur activité, ces pratiques étant de moyens d'éducation, de culture, de santé et de bien être, et de participer à la vie sociale et citoyenne;
- De former et éduquer les jeunes (y compris à l'entraînement physique) inscrits au CLUB DES SPORTS DE COURCHEVEL, notamment par la mise à disposition de moyens et installations concourant à cet objectif;
- De recevoir et gérer, en les capitalisant, les biens, revenus et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable, en vue d'en redistribuer le capital et les revenus à l'association CLUB DES SPORTS DE COURCHEVEL, association à but non lucratif, déclarée en préfecture de SAVOIE, et aux enfants et athlètes du CLUB DES SPORTS DE COURCHEVEL;
- D'apporter à l'association CLUB DES SPORTS DE COURCHEVEL les moyens financiers supplémentaires susceptibles d'amplifier son action et son impact dans les domaines de la pratique du ski et de ses activités assimilées, ce pour atteindre les objectifs du Fond de dotation:

Sa durée est limitée de 99 ans

A l'établissement des comptes au 31 mai 2025 de l'association CLUB DES SPORTS DE COURCHEVEL il a été décidé :

- d'affecter en dons et libéralité une somme de 533 000 euros pour le club des sports, montant correspondant à des fonds dédiés à l'agencement du bâtiment du Club des Sports.
- d'abandonner un montant de 120 000 euros de créances au Club des Sports de Courchevel.

A la suite de ses opérations, la créance au club des sports de Courchevel est maintenant de 175176.15 euros (828176.15 € au 31/12/2024)

Lors de l'organisation du "gala de charité" en 2025, il a été décidé par convention que 50% des recettes de la vente aux enchères seront reversés au fond de dotation.

Une somme de 260 500 euros est à verser par le club des sports

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

00FO03 - FONDS DOTATION CLUB SPORTS COURCH

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Décomposition de l'amortissement du bâtiment

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

00FO03 - FONDS DOTATION CLUB SPORTS COURCH

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Constructions		15, 25 Et 50
Matériels outillages et industriels		5 Et 6
véhicules		5

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations financières éligibles.

Évaluation des titres des sociétés

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

STOCKS

Détermination des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks, et sont comptabilisés en charges.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

A l'établissement des comptes au 31 mai 2025 de l'association CLUB DES SPORTS DE COURCHEVEL il a été décidé :

- d'affecter en dons et libéralité une somme de 533 000 euros pour le club des sports, montant correspondant à des fonds dédiés à l'agencement du bâtiment du Club des Sports.

- d'abandonner un montant de 120 000 euros de créances au Club des Sports de Courchevel.

A la suite de ses opérations, la créance au club des sports de Courchevel est maintenant de 175176.15 euros (828176.15 € au 31/12/2024)

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

00F003 - FONDS DOTATION CLUB SPORTS COURCH

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

COTISATIONS

Informations concernant la comptabilisation des cotisations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

ETAT DES IMMOBILISATIONS

00FO03 - FONDS DOTATION CLUB SPORTS COURCH

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations corporelles			
Terrains	1,00		
Constructions sur sol propre	17 438 338,95		
Constructions inst. générales, agencets, aménagements construct.	473 906,92		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	101 117,29		
Matériel de transport	188 298,02		39 679,76
TOTAL	18 201 662,18		39 679,76
TOTAL GENERAL	18 201 662,18		39 679,76
	Diminution		Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession	
Immobilisations corporelles			
Terrains			1,00
Constructions sur sol propre			17 438 338,95
Constructions inst. générales, agencements			473 906,92
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			101 117,29
Matériel de transport			227 977,78
TOTAL			18 241 341,94
TOTAL GENERAL			18 241 341,94

ETAT DES IMMOBILISATIONS

00F003 - FONDS DOTATION CLUB SPORTS COURCH

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

APPROCHE PAR COMPOSANTS

Début de l'amortissement du bâtiment, décomposition de :

Structure (90.3%) sur 50 ans,
Menuiserie (3.3%) sur 25 ans,
Chauffage (3.2%) sur 25 ans,
Etanchéité (1.1%) sur 15 ans,
Ravalement (2.1%) sur 15 ans

ETAT DES AMORTISSEMENTS

00FO03 - FONDS DOTATION CLUB SPORTS COURCH

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations corporelles						
Constructions sur sol propre			1 190 389,83	397 417,33		1 587 807,16
Const. inst. gén., agencés			139 686,27	51 626,13		191 312,40
Inst. tech., mat. et out. industriels			46 263,52	16 949,14		63 212,66
Matériel de transport			79 330,74	43 013,65		122 344,39
TOTAL			1 455 670,36	509 006,25		1 964 676,61
TOTAL GENERAL			1 455 670,36	509 006,25		1 964 676,61

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

00FO03 - FONDS DOTATION CLUB SPORTS COURCHEV

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES

	Montant N	Montant N-1
--	-----------	-------------

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

00FO03 - FONDS DOTATION CLUB SPORTS COURCH

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	9 810,42	9 810,42		
TOTAL	9 810,42	9 810,42		

FONDS DE DOTATION DU
CLUB DES SPORTS DE COURCHEVEL

83 RUE PARK CITY

73120 COURCHEVEL

RAPPORT

DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES OPERATIONS ET LES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2025

Aux membres du Conseil d'Administration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du **FONDS DE DOTATION DU CLUB DES SPORTS DE COURCHEVEL** relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévue par le code de commerce et par le code déontologique de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient au trésorier d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la trésorière d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier.

Responsabilité du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par le trésorier de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation.
 Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

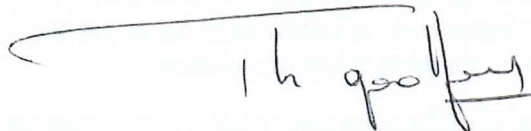
Fait à Lyon
 Le 13 Mai 2026

Auditeurs Associés Rhône Alpes

Philippe GODFROY

Commissaire aux comptes

Inscrit à la Compagnie de LYON-RIOM



BILAN ACTIF

00FO03 - FONDS DOTATION CLUB SPORTS COURCH

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,						
Autres Immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. aptes						
Immobilisations corporelles				96,88		94,58
Terrains	1,00		1,00		1,00	
Constructions	17 912 245,87	1 779 119,56	16 133 126,31		16 582 169,77	
Inst. techniques, matériel et outillages ...	101 117,29	63 212,66	37 904,63		54 853,77	
Autres Immobilisations corporelles	227 977,78	122 344,39	105 633,39		108 967,28	
Immob. corp. en cours, av. aptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	18 241 341,94	1 964 676,61	16 276 665,33	96,88	16 745 991,82	94,58
Stocks et en-cours						
Créances				2,70		4,68
Créances Clients, usagers et cptes ratt.						
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	453 973,15		453 973,15		828 176,15	
Charges constatées d'avance						
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	69 724,77		69 724,77	0,42	130 920,62	0,74
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	523 697,92		523 697,92	3,12	959 096,77	5,42
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	18 765 039,86	1 964 676,61	16 800 363,25	100	17 705 088,59	100

BILAN PASSIF

00FO03 - FONDS DOTATION CLUB SPORTS COURCH

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		113,46		107,66
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires	19 061 000,00		19 061 000,00	
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation		0,03		0,03
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	5 363,94		5 363,94	
Autres réserves				
Report à nouveau	-1 371 060,57	-8,16	-1 005 860,06	-5,68
Excédent ou déficit de l'exercice	-904 750,54	-5,39	-365 200,51	-2,06
Situation nette (sous-total)	16 790 552,83	99,94	17 695 303,37	99,94
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES	(I) 16 790 552,83	99,94	17 695 303,37	99,94
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	(II)			
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS	(III)			
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	9 810,42	0,06	9 785,22	0,06
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	(IV) 9 810,42	0,06	9 785,22	0,06
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	(I + II + III + IV + V) 16 800 363,25	100	17 705 088,59	100

COMPTE DE RÉSULTAT

00F003 - FONDS DOTATION CLUB SPORTS COURCH

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur en %	
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	18 297,00	30 543,00	-12 246,00	-40,09
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	260 500,00	130 000,00	130 500,00	100,38
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits				
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	278 797,00	160 543,00	118 254,00	73,66
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	536 246,37	4 137,75	532 108,62	
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	18 297,00	17 958,00	339,00	1,89
Salaires				
Cotisations sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	509 006,25	503 652,20	5 354,05	1,06
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immob. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges				
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 063 549,62	525 747,95	537 801,67	102,29
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-784 752,62	-365 204,95	-419 547,67	-114,88

COMPTE DE RÉSULTAT

00FO03 - FONDS DOTATION CLUB SPORTS COURCH

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur en %	
Produits financiers					
De participation					
D'autres valeurs mobilière et créances actif Immobilisé		2,08	4,44	-2,36	-53,15
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur dépréciations et provisions					
Différences positives de change					
Produits de cessions d'immobilisations financières					
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	(III)	2,08	4,44	-2,36	-53,15
Charges financières					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					
Intérêts et charges assimilées					
Différences négatives de change					
Valeur comptable des immobilisations financières cédées					
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.					
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	(IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER	(III-IV)	2,08	4,44	-2,36	-53,15
3-RÉSULTAT COURANT avant impôts	(I-II+III-IV)	-784 750,54	-365 200,51	-419 550,03	-114,88
Produits exceptionnels	(V)				
Charges exceptionnelles	(VI)	120 000,00		120 000,00	
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(V-VI)	-120 000,00		-120 000,00	
Participation des salariés aux résultats	(VII)				
Impôts sur les bénéfices	(VIII)				
TOTAL DES PRODUITS	(I+III+V)	278 799,08	160 547,44	118 251,64	73,66
TOTAL DES CHARGES	(II+IV+VI+VII+VIII)	1 183 549,62	525 747,95	657 801,67	125,12
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-904 750,54	-365 200,51	-539 550,03	-147,74
Contributions volontaires en nature					
Dons en nature					
Prestations en nature					
Bénévolat					
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE					
Charges des contributions volontaires en nature					
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations en nature					
Personnel bénévole					
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.					
TOTAL		-904 750,54	-365 200,51	-539 550,03	-147,74

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

00F003 - FONDS DOTATION CLUB SPORTS COURCHEVAL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 16 800 363,25 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -904 750,54 Euros.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Le fonds de dotation du CLUB DES SPORTS DE COURCHEVAL a été créé le 21 juin 2019. La préfecture de la Savoie a donné son récépissé de déclaration de création.
Son siège social est : 73120 COURCHEVEL 1850

Son objet :

- Promouvoir des loisirs sains et le développement de la pratique du ski et de ses activités assimilées sous toutes ses formes, avec pour objectif l'accès au plus grand nombre, et notamment des enfants, à la pratique de ces activités physiques et sportives, notamment en mettant à disposition des installations adéquates
- De mettre en oeuvre les moyens de promotion nécessaires à ce développement, d'assurer celle-ci en respect des autres formes de pratique sportive organisée au sein de groupement multisports, y compris en sollicitant la participation de partenaires institutionnels économiques afin de recueillir des fonds pour la réalisation des objectifs du Fonds de dotation;
- De favoriser la pratique du ski et de ses activités assimilées en contrôlant et en coordonnant leur activité, ces pratiques étant de moyens d'éducation, de culture, de santé et de bien être, et de participer à la vie sociale et citoyenne;
- De former et éduquer les jeunes (y compris à l'entraînement physique) inscrits au CLUB DES SPORTS DE COURCHEVEL, notamment par la mise à disposition de moyens et installations concourant à cet objectif;
- De recevoir et gérer, en les capitalisant, les biens, revenus et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable, en vue d'en redistribuer le capital et les revenus à l'association CLUB DES SPORTS DE COURCHEVEL, association à but non lucratif, déclarée en préfecture de SAVOIE, et aux enfants et athlètes du CLUB DES SPORTS DE COURCHEVEL;
- D'apporter à l'association CLUB DES SPORTS DE COURCHEVEL les moyens financiers supplémentaires susceptibles d'amplifier son action et son impact dans les domaines de la pratique du ski et de ses activités assimilées, ce pour atteindre les objectifs du Fonds de dotation:

Sa durée est limitée de 99 ans

A l'établissement des comptes au 31 mai 2025 de l'association CLUB DES SPORTS DE COURCHEVEL il a été décidé :

- d'affecter en dons et libéralité une somme de 533 000 euros pour le club des sports, montant correspondant à des fonds dédiés à l'agencement du bâtiment du Club des Sports.
- d'abandonner un montant de 120 000 euros de créances au Club des Sports de Courchevel.

A la suite de ses opérations, la créance au club des sports de Courchevel est maintenant de 175176.15 euros (828176.15 € au 31/12/2024)

Lors de l'organisation du "gala de charité" en 2025, il a été décidé par convention que 50% des recettes de la vente aux enchères seront reversés au fond de dotation.

Une somme de 260 500 euros est à verser par le club des sports

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

00FO03 - FONDS DOTATION CLUB SPORTS COURCH

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Décomposition de l'amortissement du bâtiment

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

00F003 - FONDS DOTATION CLUB SPORTS COURCH

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Constructions		15, 25 Et 50
Matériels outillages et industriels		5 Et 6
véhicules		5

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations financières éligibles.

Évaluation des titres des sociétés

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

STOCKS

Détermination des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks, et sont comptabilisés en charges.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

A l'établissement des comptes au 31 mai 2025 de l'association CLUB DES SPORTS DE COURCHEVEL il a été décidé :

- d'affecter en dons et libéralité une somme de 533 000 euros pour le club des sports, montant correspondant à des fonds dédiés à l'agencement du bâtiment du Club des Sports.

- d'abandonner un montant de 120 000 euros de créances au Club des Sports de Courchevel.

A la suite de ses opérations, la créance au club des sports de Courchevel est maintenant de 175176.15 euros (828176.15 € au 31/12/2024)

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

PROVISIONS RÈGLEMENTÉES

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

00FO03 - FONDS DOTATION CLUB SPORTS COURCH

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

COTISATIONS

Informations concernant la comptabilisation des cotisations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

ETAT DES IMMOBILISATIONS

00F003 - FONDS DOTATION CLUB SPORTS COURCH

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des Immob. début d'exercice	Augmentation: suite à rééval. acquisition
Immobilsations corporelles		
Terrains	1,00	
Constructions sur sol propre	17 438 338,95	
Constructions inst. générales, agencés, aménagements construct.	473 906,92	
Installations techniques, matériel et outillages industriels	101 117,29	
Matériel de transport	188 298,02	39 679,76
TOTAL	18 201 662,18	39 679,76
TOTAL GENERAL	18 201 662,18	39 679,76
	Diminution: par virt. poste par cession	Valeur brute des Immob. fin. ex. Réévaluation légale/Valeur d'origine
Immobilsations corporelles		
Terrains		1,00
Constructions sur sol propre		17 438 338,95
Constructions inst. générales, agencements		473 906,92
Inst. techniques, matériel et outillages indust.		101 117,29
Matériel de transport		227 977,78
TOTAL		18 241 341,94
TOTAL GENERAL		18 241 341,94

ETAT DES IMMOBILISATIONS

00FO03 - FONDS DOTATION CLUB SPORTS COURCH

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

APPROCHE PAR COMPOSANTS

Début de l'amortissement du bâtiment, décomposition de :

Structure (90.3%) sur 50 ans,
Menuiserie (3.3%) sur 25 ans,
Chauffage (3.2%) sur 25 ans,
Etanchéité (1.1%) sur 15 ans,
Ravalement (2.1%) sur 15 ans

ETAT DES AMORTISSEMENTS

00FO03 - FONDS DOTATION CLUB SPORTS COURCH

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette:	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations corporelles						
Constructions sur sol propre			1 190 389,83	397 417,33		1 587 807,16
Const. inst. géné., agents			139 686,27	51 626,13		191 312,40
Inst. tech., mat. et out. Industriels			46 263,52	16 949,14		63 212,66
Matériel de transport			79 330,74	43 013,65		122 344,39
TOTAL			1 455 670,36	509 006,25		1 964 676,61
TOTAL GENERAL			1 455 670,36	509 006,25		1 964 676,61

FONDS DE DOTATION DU
CLUB DES SPORTS DE COURCHEVEL

83 RUE PARK CITY

73120 COURCHEVEL

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 Décembre 2025

Aux membres du Conseil d'Administration,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre fonds de dotation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Lyon

Le 13 Mai 2026

**Auditeurs Associés Rhône-Alpes
Philippe GODFROY**

Commissaire aux comptes inscrit
à la compagnie régionale de LYON-RIOM

